

2024/023
DK

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 9 avril,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 22 mars,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Corinne
LEFEBVRE, Aline SZYMCZAK et Monsieur Robert UNTERFRANC, absents excusés,
Monsieur David GUIDE est désigné secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement du contrat colonie 2024-2025

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la Caisse d'Allocations Familiales propose de renouveler le conventionnement des séjours enfants pour 2024 et 2025.

Que le contrat actuel est basé sur 45 places financées à 50% par la CAF, l'autre moitié restant à la charge de la Commune.

La CAF sollicite les Communes afin de savoir si elles souhaitent augmenter le nombre de places financées.

Au vu des effectifs du Centre Animation Jeunesse Loisonnais, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- De maintenir à l'identique le nombre de places financées lors du précédent renouvellement, soit 45 places.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales sur le développement des séjours enfants ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 15 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240409-del-090424-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024



Maire,

Daniel KRUSZKA